

## PREMIERS RESULTATS DES ATTRIBUTIONS POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2016/2017

Depuis juillet 2015, DYAR AL MADINA a mis en œuvre sa nouvelle procédure de réservation de chambres via Internet et qui vise, notamment, la simplification de traitement des dossiers d'hébergements pour les résidences BAYT AL MAARIFA en respectant la priorité de dépôt des demandes et en améliorant le temps de réponse. Ainsi, la saisie de la demande sur le site internet, [www.baytalmaarifa.com](http://www.baytalmaarifa.com), est obligatoire.

Les demandes d'inscription via Internet sont recevables jusqu'au 31 décembre 2016 pour l'année universitaire 2016/2017. Elles seront traitées en fonction des chambres disponibles immédiatement ou celles qui se libèreront suite à des désistements ou départs.

Ainsi, pour l'année universitaire 2016/2017, les étudiants(es) dont les demandes d'inscription n'ont pas été satisfaites dans l'immédiat, demeurent sur une liste d'attente et les intéressés (ées) seront contactés (ées) dès la libération d'hébergement correspondant à leur demande.

Chaque début de semaine jusqu'au 31 octobre 2016, seront affichées sur le site internet, [www.baytalmaarifa.com](http://www.baytalmaarifa.com), les nouvelles listes des demandes retenues.

**Par ailleurs, les étudiants(es) dont la demande a été enregistrée sur le site internet mais n'ayant pas payé les frais de 200 MAD avant l'enregistrement de l'inscription, se verront retirer des listes (liste retenue et d'attente) et seront dans l'obligation de ressaisir une nouvelle demande.**

### A. POUR LES DEMANDES RETENUES

La période ouverte pour l'inscription définitive et le paiement des frais et redevances s'étale comme suit :

- RABAT : du 05/09/2016 au 10/09/2016\*
- CASABLANCA : du 26/08/2016 au 20/09/2016\*
- MEKNES : du 26/08/2016 au 20/09/2016\*
- EL JADIDA : du 26/08/2016 au 20/09/2016\*

**\*Passé ce délai, l'hébergement sera désaffecté et la demande sera traitée en fonction des chambres disponibles et après affectation des listes d'attente.**

Les concernés sont invités à :

#### 1. Se présenter à la résidence demandée avec leur dossier d'inscription complet :

- le justificatif original de versement ou virement des 200 dhs pour l'inscription sur Internet
- une demande de logement\*\* et 4 photos d'identité,
- une photocopie de la CIN ou des 3 premières pages du passeport pour les étrangers,
- Un justificatif d'inscription, aux études universitaires pour l'année universitaire en cours (2016/2017) dans un établissement public/privé sinon carte d'étudiant,
- Un justificatif des revenus du garant,
- Un engagement du résident signé et légalisé \*\*,
- Un engagement du garant signé et légalisé\*\*,
- Un certificat médical de l'étudiant attestant l'absence de maladies contagieuses,
- Une attestation de relevé d'identité bancaire (RIB) ou spécimen de chèque,
- Une attestation d'invalidité pour les personnes à mobilité réduite
- le règlement intérieur signé par le futur résident \*\*.

**\*\*modèle à télécharger sur le site [www.baytalmaarifa.ma](http://www.baytalmaarifa.ma)**

#### 2. Régler les frais et redevances du type d'hébergement offert,

### B. POUR LES DEMANDES EN LISTE D'ATTENTE :

Les concernées seront contactés par téléphone/ mail dès la disponibilité de positions. Leur inscription se fera conformément aux exigences précitées pour les étudiants(es) de la liste des retenus. **LES LISTES DES DEMANDES RETENUES ET D'ATTENTE SONT PUBLIEES CI-APRES.**

**Il est à noter que :**

1. Les personnes pour lesquels la demande de logement a été acceptée sont tenus de respecter le planning arrêté pour chaque résidence, déposer le dossier et régler les frais d'hébergement et récupérer les clés de la chambre.
2. Les personnes objet de la liste d'attente seront contactées par téléphone/mail dès la disponibilité de positions.
3. Pour des considérations d'hygiène, Les résidents sont tenus de ramener ; les oreillers, les couvertures et les plaques chauffantes.
4. Toute personne n'ayant pas respecté le planning, sa réservation sera automatiquement annulée.